

## Elaborer un inventaire

---

Un inventaire idéal doit :

- être basé sur les **définitions les plus récentes des zones humides (Dictionnaire de donnée)**;
- appliquer des **méthodes standardisées et reconnues** (compatibles avec le "**tronc commun national**") : système de classification (typologie), fiches descriptives, système de stockage des données (base de données informatisée), critères de sélection, caractérisation et localisation de zones humides (présence d'eau, végétation, ...) et procédure de cartographie (télédétection, Système d'Information Géographique) ;
- comporter des **données qualitatives et quantitatives** qui serviront de points de référence pour suivre les évolutions du milieu (perte et gain de zones humides) ;
- permettre une **analyse fonctionnelle des sites** ;
- être **régulièrement mis à jour** ;
- être **facile à diffuser** auprès des gestionnaires des zones humides et des décideurs, ainsi qu'auprès du grand public.

Selon les enjeux - qualité de l'eau, valeur patrimoniale...-, les inventaires sont établis selon des méthodologies (croisement de données géographiques, photo-interprétation, analyses pédologiques,...) et des échelles différentes. Les informations seront plus ou moins précises selon la demande du maître d'ouvrage. Elles permettront de localiser des « zones à dominante humide » ou des « zones humides effectives ».

Les « zones à dominante humide » sont des enveloppes de zones humides issues d'une démarche de pré-localisation utilisant le plus souvent la photo-interprétation ou la télédétection (au moins une échelle d'1/100 000e).

Les « zones humides effectives » sont des entités élémentaires ou des complexes de zones humides résultant de prospection sur le terrain (au moins une échelle d'1/25 000e).